



## Locataire/assurance/dégât des eaux

-----  
Par brembence

Bonjour,

je suis locataire dans un immeuble en copropriété

Il y a quelques jours, j'ai subi un dégât des eaux à cause d'une gouttière bouchée. La cause est donc extérieure à mon logement. Mon propriétaire s'est engagé à faire intervenir un artisan pour réparer les dégâts de peinture dans mon appartement.

Parallèlement, j'ai fait une déclaration de dégât des eaux auprès de mon assureur. Celui-ci souhaite faire intervenir un peintre de son réseau. Ils me demandent également de payer une franchise

D'où mes questions:

- Puis-je refuser que mon assureur fasse intervenir l'entreprise de son réseau?

- Si oui, dois-je donc payer une franchise car si les travaux incombent à mon propriétaire pourquoi devrais-je payer une franchise alors que mon assureur ne va engager aucun frais?

En vous remerciant pour vos éclaircissements

-----  
Par coprojust

bonjour

à ma connaissance votre assureur ne peut pas vous imposer une entreprise . elle peut discuter le devis ( que vous lui avez soumis , j'espère ).

copropile